

Projet Pédagogique

L'école **Blanche de Castille au Mans** est :

- ❖ **Une école chrétienne**, dans le respect des directives données par l'Eglise sur l'éducation chrétienne des enfants.
- ❖ **Une école libre** de tout lien contractuel avec l'Etat : liberté pédagogique, liberté dans le choix des manuels, liberté dans le recrutement et la formation des enseignants.
- ❖ **Un relais à l'éducation donnée par les parents** : l'école Blanche de Castille se propose d'aider les parents dans leur tâche d'éducateurs chrétiens en proposant un développement harmonieux de leur enfant : éducation spirituelle, éducation intellectuelle, éducation humaine, mise en valeur et approfondissement des dons particuliers de chaque enfant.
- ❖ Une école qui applique « **la méthode préventive** » de **Saint Jean Bosco** pour favoriser le développement de la liberté. Elle s'appuie sur la présence permanente des adultes au milieu des enfants, le rappel incessant de la loi et la confiance mutuelle entre les adultes et les enfants.
« **Sans affection, pas de confiance, sans confiance, pas d'éducation** » (**Saint Jean Bosco**)

1) METHODES PEDAGOGIQUES

Les méthodes pédagogiques utilisées dans l'école ont pour but de :

- **Apprendre à bien lire, écrire, et compter.**

Raison d'être de l'école primaire, ces apprentissages fondamentaux sont le socle sur lequel repose toute la formation ultérieure. Leur acquisition constitue l'un des objectifs majeurs de l'école.

- **Donner aux enfants les premiers éléments de culture générale en français, histoire, géographie, sciences...**

Éléments nécessaires pour acquérir le sens du beau, du bien, du vrai.

Pour remplir cette double mission, l'école met en œuvre une pédagogie classique, c'est-à-dire:

- analytique,
- faisant travailler la réflexion, la mémoire, l'imagination,
- basée sur la répétition, condition d'une bonne assimilation pour la majorité des enfants.

Grâce à ses **petits effectifs**, l'école s'adapte au rythme de chaque enfant.

L'enseignant est le pilier de la formation. Il n'est pas un simple animateur. Il transmet un savoir et en vérifie l'acquisition par chacun. Il a à cœur de faire progresser chaque enfant et de lui donner le goût du travail bien fait.

2) FORMATION INTELLECTUELLE :

- *Lecture et écriture :*

L'apprentissage de la lecture est entièrement syllabique. Il commence dès la maternelle par l'apprentissage des lettres et de certaines associations simples (b-a-ba). L'apprentissage de l'écriture se fait conjointement à celui de la lecture. Tous deux sont perfectionnés jusqu'à la fin du primaire.

- *Français :*

L'acquisition de l'orthographe se fait par la pratique des dictées, préparées ou non. Les textes sont choisis pour élever l'esprit des enfants. Parallèlement, l'enseignant donne des exercices d'analyse grammaticale et logique, de conjugaison et de grammaire. A partir du CE1, les enfants apprennent également à composer des rédactions soignées.

- *Poésies :*

Elles sont fréquentes (pour l'entraînement de la mémoire et l'enrichissement du vocabulaire), avec le souci de faire apprendre de beaux textes.

- *Mathématiques :*

Leur étude développe le raisonnement (problèmes), la mémoire (calcul mental) et le soin (géométrie).

- *Culture générale :*

L'enseignement de l'histoire et de la géographie est classique et chronologique. Les sciences naturelles développent la capacité d'émerveillement de l'enfant.

3) FORMATION CHRETIENNE

Les enfants reçoivent un cours d'instruction religieuse par semaine par l'aumônier de l'école. Cette instruction hebdomadaire porte sur des notions essentielles de la Foi catholique, ainsi que sur l'histoire sainte et la vie des saints.

La prière fait partie de la vie quotidienne de l'école. La journée commence par une prière de classe. La vie de l'école est rythmée par le calendrier liturgique. L'école assiste à la messe les premiers vendredis du mois. Des confessions sont proposées une fois par semaine aux élèves par notre aumônier. Chaque mois, les élèves sont invités à travailler sur la pratique d'une petite vertu en particulier.

La vie quotidienne de l'école est vécue en référence aux valeurs de l'Évangile : sur les pas du Christ et des saints, les enfants apprennent à se respecter, à partager, à pardonner...

4) FORMATION MORALE :

L'école se donne enfin pour mission de contribuer à préparer les hommes et les femmes dont notre monde a besoin. Elle s'attache à la formation du caractère et des valeurs morales.

Elle cherche à développer notamment chez l'enfant :

- le sens de l'effort et de la persévérance,
- le sens du devoir,
- le sens des responsabilités et du bien commun,
- le sens de l'amitié et de la parole donnée,
- le sens de l'honnêteté,
- la capacité de résister à l'échec,
- l'esprit d'obéissance et de discipline,
- l'esprit d'équipe et l'esprit d'entreprendre...

Elle éduque aussi à la politesse et à la prévenance.

5) EMPLOI DU TEMPS :

Les horaires sont : le matin de 8h45 à 12h00 ; l'après-midi de 13h30 à 16h30.

Les heures du matin sont réservées à l'étude du français et des mathématiques, matières fondamentales qui nécessitent le plus d'attention et de concentration.

L'après-midi est consacrée aux matières de culture générale (histoire, géographies et sciences) et aux activités d'éveil : cours d'anglais, chant, dessin, sport, bricolage, ainsi qu'à l'instruction religieuse.

6) CARNETS DE NOTES ET BULLETINS TRIMESTRIELS :

Chaque élève est régulièrement noté dans toutes les matières fondamentales, celles de culture générale ainsi qu'en instruction religieuse :

- carnet de notes toutes les quinzaines,
- contrôles avant chaque période de vacances,
- bulletins trimestriels à Noël, Pâques et en juin.

7) RECOMPENSES ET SANCTIONS :

Lors de la remise du carnet de notes, une « croix de mérite » est remise en même temps à l'élève dont les bons résultats méritent d'être particulièrement reconnus.

Afin d'encourager et de valoriser les enfants dans leur application au travail comme dans leur conduite, les institutrices remettent aussi à un élève la « médaille d'encouragement », signe d'une reconnaissance dans l'effort demandé et fourni.

De plus, le règlement de l'école, après avoir été lu en classe avec l'institutrice, est remis dès le premier jour à l'élève pour être signé par ses parents et lui-même. Il est ainsi informé, ainsi que ses parents, des sanctions encourues en cas de manquement au travail, à la bonne conduite et au respect demandés en classe et en récréation.